

Timbre
fiscal
16 €

AU CORPS VALDÔTAIN DES SAPEURS-POMPIERS
133, AVENUE D'IVRÉE – AOSTE

OBJET : Demande de participation aux cours de formation spécialisés organisés dans la structure d'entraînement « Fenêtre de Sorreley-Meysattaz », aux termes du 5^e alinéa de l'article 10 de la loi n° 37/2009.

Je soussigné _____ en ma qualité d'employeur/dirigeant de la société _____ dont le siège se trouve à _____
rue _____ n° _____ code postal _____ province _____

DEMANDE

que soit organisé un cours de formation spécialisé relatif à :

TYPE DE COURS	COURS	VÉRIFICATION APTITUDE TECHNIQUE	NOMBRE DE PARTICIPANTS (*)
Entraînement à la conduite avec caméra thermique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Manœuvres d'entraînement dans le « labyrinthe »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Entraînement aux interventions dans des milieux confinés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Entraînement aux interventions dans des tunnels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

(*) **NOTE :** le nombre de participants doit correspondre au nombre indiqué dans les déclarations en annexe ; les employés participant à plusieurs cours doivent être inscrits sur les fiches relatives à chaque cours.

La personne à contacter pour les questions inhérentes à l'organisation et au déroulement des cours est M. /Mme _____ tél. _____
courriel _____.

Pièces jointes :

- reçu du versement du montant dû, calculé sur la base des tarifs prévus par la délibération du Gouvernement régional n° 260 du 26 février 2016 pour les cours de formation spécialisés ;
- reçu du versement du montant dû, calculé sur la base des tarifs prévus par la délibération du Gouvernement régional n° 1434 du 23 octobre 2017 pour les cours de formation spécialisés, au cas où la formation corresponde à plus de 40 jours par élève au cours de l'année ou à plus de 90 jours par élève dans les trois ans;
- déclaration d'aptitude des participants à la formation organisée dans la galerie de Sorreley.

Je déclare également avoir pourvu à la couverture d'assurance de responsabilité civile et de responsabilité civile professionnelle (RCT et RCO) des participants aux cours ; police d'assurance n° _____, souscrite auprès de la compagnie _____, avec un plafond non inférieur à 3 000 000 d'euros pour les personnes et les sinistres, ainsi qu'une clause supplémentaire de remboursement direct de la compagnie en faveur de l'Administration régionale, sur simple requête, sans aucune franchise, pour tout dommage à des personnes ou à des biens.

Je dégage l'Administration de toute responsabilité, étant établi que durant l'exercice, les participants doivent porter leurs propres dispositifs de protection individuelle (DPI) et disposer de l'équipement nécessaire.

Je prends acte du fait que le responsable de la formation désigné par le Commandement du Corps des sapeurs-pompiers pourra refuser d'admettre au cours, ou à une partie du cours, les participants qui ne seront pas dotés des DPI nécessaires, ou dont l'équipement ne sera pas adapté à l'activité prévue, sans que cela ouvre droit à remboursement.

Date _____

Le représentant de la société
(cachet et signature)
